



INFOS

Mercredi 23 Octobre 2024



## [PLF 2025: le budget proposé garantit la poursuite des efforts consentis pour concrétiser les engagements fixés](#)

Le directeur général du budget, Hadj Amri, a affirmé, mardi à Alger, que le budget proposé dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) 2025 garantira la poursuite des efforts consentis pour concrétiser les engagements fixés par les autorités publiques.

Lors d'une audition de la Commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN) dans le cadre de l'examen des dispositions du PLF 2025, présidée par le président de la Commission, Mohamed Hadi Oussama Arbaoui, en présence du directeur général de la prévision et des politiques au ministère des Finances, Kamel Meraghni, M. Amri a souligné que le projet budgétaire s'inscrivait dans une démarche visant à "renforcer les efforts des autorités publiques dans la relance des grands projets structurants, l'amélioration du pouvoir d'achat, la préservation du cadre de vie des citoyens, la garantie de la sécurité alimentaire et la poursuite du soutien des produits alimentaires de base".

Ce projet vise, également, à "diversifier l'économie en soutenant l'investissement et en promouvant différentes initiatives, à combler les déficits dans les infrastructures de base, à sécuriser les voies de communication, et à

mettre en place des programmes de rattrapage pour certaines wilayas du pays ainsi qu'à garantir l'approvisionnement en eau potable face à la pénurie d'eau", ajoute le même responsable.

A ce titre, M. Amri a relevé certains efforts décidés par les pouvoirs publics dans les domaines économique et social, notamment les subventions pour les produits de large consommation. Il a fait état de l'allocation de 348,96 milliards de DA pour la filière des céréales au profit de l'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC), 100 milliards de DA pour la filière du lait au profit de l'Office national interprofessionnel du lait (ONIL), 100 milliards de DA pour assurer la stabilité des prix de l'huile et du sucre, 23 milliards de DA pour soutenir l'énergie, ainsi que 88 milliards de DA destinés aux eaux dessalées.

A cela s'ajoute l'ouverture de plus de 69.525 postes budgétaires en 2025, ce qui porte le nombre global de tous les postes budgétaires ouverts à 2.755.037 au niveau des services centralisés et décentralisés ainsi que des établissements publics sous tutelle.

Ainsi, la masse salariale est estimée à 5.843 milliards de DA pour l'année 2025 (dont 1.276 milliards de DA pour les établissements publics à caractère administratif) et représentant 34,79 % du budget de l'Etat, contre 5.275 milliards de DA pour l'exercice financier 2024, enregistrant ainsi une augmentation de 10,8 %, ajoute le DG du budget.

Lors de la même séance, la Commission des finances et du budget a écouté le directeur général du domaine national, Abderrahmane Kheddi qui a présenté un exposé sur les dispositions proposées dans le PLF 2025 relatives au domaine national.

Ces propositions s'inscrivent dans le cadre de "la politique des pouvoirs publics visant l'amélioration du niveau des recettes du budget de l'Etat, la simplification des procédures à l'égard des citoyens ainsi qu'entre les différentes administrations et institutions publiques, outre la transition progressive vers une gestion numérique des domaines de l'Etat", a-t-il affirmé.

D'après M. Kheddi, plusieurs mesures ont été mises en place pour "simplifier la régularisation de la situation des propriétés enregistrées lors des opérations du cadastre pour le compte des biens non réclamés, et dont l'administration n'a pas pu immatriculer à nouveau au nom de leurs propriétaires disposant de titres de propriété publiés ou de certificats de possession délivrés conformément à la loi, après leur renvoi devant la justice conformément aux textes en vigueur".

Le directeur général du domaine national a évoqué "l'amendement d'un article en vigueur accordant une année supplémentaire aux services publics de l'Etat et des collectivités locales pour finaliser l'enregistrement des bâtisses dans le tableau général des immeubles du domaine national".

Dans le cadre de la politique visant la généralisation et la concrétisation de la numérisation, un article du PLF propose "de fournir une base légale pour l'établissement et la délivrance du livret foncier électronique tout en maintenant provisoirement la version papier au niveau des conservations foncières".



### **FMI/BM : le gouverneur de la Banque d'Algérie prend part aux assemblées annuelles à Washington**

Le gouverneur de la Banque d'Algérie, Salah Eddine Taleb, participe du 21 au 26 octobre à Washington, aux assemblées annuelles du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale (BM), a indiqué mardi l'institution dans un communiqué.

Lors de ces assemblées, plusieurs sujets importants seront abordés, notamment les défis de la politique monétaire post-pandémique et les perspectives de réformes du Fond, en vue de répondre aux besoins de ses pays

membres en matière de développement économique, a précisé la même source.

A cette occasion, M. Taleb prendra part en sa qualité de représentant de circonscription de pays à la session plénière de l'IMFC (Comité monétaire et financier international) du FMI et prononcera une allocution.

En parallèle, il participera également à la réunion des pays du MENAP (Moyen-Orient Afrique du Nord Afghanistan et Pakistan) avec la directrice générale du FMI, Kristalina Georgieva, ainsi qu'à des rencontres dans le cadre du Caucus africain et également avec le chef du département des Marchés monétaires et des capitaux ainsi que le chef du Département Moyen-Orient et Asie centrale du Fonds.

L'agenda du gouverneur de la Banque d'Algérie comprend également des rencontres bilatérales avec ses homologues de banques centrales, a souligné la même source.



### **L'épargne logement réglementée par le PLF-2025 : Un nouvel outil pour financer l'habitat**

Au bonheur des souscripteurs, l'article 193 du PLF-2025 introduit, en effet, un dispositif d'épargne logement réglementée, visant à encourager les citoyens à épargner en vue de l'acquisition de biens immobiliers.

«L'épargne logement réglementée, destinée principalement au financement de l'habitat, sera mise en place pour une durée de trois (3) ans, à compter du 1er janvier 2025.

Les modalités d'application du présent article sont déterminées par voie réglementaire.» Bien que les détails précis restent à définir, ce dispositif vise à créer un nouveau canal pour orienter l'épargne des ménages vers le financement du logement. Concrètement, cela pourrait se traduire par des comptes d'épargne spécifiques offrant des avantages particuliers (taux

préférentiels, primes, etc.) pour les épargnants qui s'engagent à utiliser ces fonds pour l'achat d'un logement. De plus, un mécanisme permettant aux banques de collecter cette épargne pour la redistribuer sous forme de prêts immobiliers pourrait être établi. Cette mesure répond à un double objectif : encourager l'épargne des ménages en offrant un produit attractif et sécurisé, et faciliter l'accès au logement, tout en stimulant le secteur immobilier, un enjeu majeur dans notre pays où la demande reste forte. Cette mesure, au cœur des réformes proposées, devrait également soutenir la demande dans le marché immobilier national et contribuer à la relance du secteur de la construction. Sur ce sujet, le professeur en économie Hamidouche M'hamed estime que «ces mesures s'inscrivent dans une stratégie globale visant à mobiliser l'épargne nationale et à diversifier les sources de financement de l'économie». Elles traduisent aussi la «volonté des autorités de développer la finance islamique, perçue comme un levier de croissance potentiel», a-t-il ajouté. Reste à voir comment ces dispositions seront mises en œuvre concrètement et quel sera leur impact réel sur l'épargne et l'investissement. Elles sont, toutefois, l'expression d'une volonté de modernisation et de diversification des outils financiers à la disposition de l'État et des acteurs économiques nationaux. Pour les citoyens, ces mesures pourraient se traduire par de nouvelles options pour faire fructifier leur épargne, tout en contribuant au financement de projets d'intérêt national. Il sera important de suivre de près les décrets d'application et les offres concrètes qui découleront de ces dispositions dans les mois à venir.



### **Projet de loi de finances pour 2025 : Une économie résiliente**

Bien que la croissance reste morose dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA), en raison des incertitudes exacerbées par le conflit régional, indique la Banque mondiale dans son dernier rapport semestriel sur la situation économique dans la région MENA, intitulé «Croissance au Moyen-Orient et en Afrique du Nord», l'économie nationale continue de montrer sa capacité de résilience.

L'indicateur le plus révélateur de la bonne santé de l'économie nationale est la valeur nominale du PIB de l'Algérie, estimée à 266,8 milliards de dollars en 2023, plaçant ainsi le pays au troisième rang en Afrique, après l'Afrique du Sud et l'Egypte. Certes, le PLF 2025 a été élaboré dans le contexte de la hausse du niveau d'inflation dans la plupart des économies mondiales, de tensions géopolitiques persistantes, de politiques monétaires restrictives, de conditions financières strictes, de faibles échanges commerciaux et investissement, ainsi que des catastrophes climatiques. Cependant, l'économie algérienne continue de prouver sa résilience. Et au regard du contexte international marqué notamment par l'inflation, la faiblesse des échanges commerciaux et des investissements ainsi que les politiques monétaires restrictives dans la plupart des économies, le PLF 2025 est élaboré sur la base des principales opportunités permettant aux pays d'accélérer rapidement la croissance inclusive en intensifiant les réformes. Ces dernières permettraient de mieux allouer les ressources, avec des gains de productivité globaux à même de stimuler la croissance, en tirant parti des avancées en matière de savoir et de technologie. La croissance économique de l'Algérie devrait atteindre un taux de 4,5% en 2025, tandis que la croissance hors hydrocarbures serait de 5%, selon les prévisions du Projet de loi de finances (PLF) pour l'année prochaine. Ainsi, le produit intérieur brut (PIB) devrait se situer, en valeur nominale, à 37.863 milliards DA (278,71 milliards de dollars) en 2025, passant à 40.850,54 mds DA (300,71 mds USD) en 2026 et à 41 859,30 mds DA (308,13 mds USD) en 2027, selon les chiffres du PLF 2025. Concernant la croissance réelle par secteur d'activité, le PLF prévoit un taux de 6,2% pour le secteur industriel, 4,4% pour l'agriculture de 4,4% et 4,3% pour le BTPH, tandis que le secteur des hydrocarbures devrait connaître une croissance de 2,4%. Dans le cadrage macroéconomique et budgétaire du PLF 2025 et les prévisions prévues pour 2026-2027, qui prend en considération l'évolution du contexte national ainsi que la conjoncture économique internationale, le prix de référence fiscal du baril de pétrole brut retenu est de 60 dollars (USD), alors que le prix du marché du baril est maintenu à 70 USD sur toute la période 2025-2027. Les dépenses budgétaires devraient se situer à 16.794,61 milliards DA en 2025, en hausse

de 9,9% par rapport à l'année 2024 (LF), tandis que les recettes budgétaires devraient s'améliorer en 2025 de 3,5% par rapport aux prévisions de clôture de l'année 2024, pour atteindre 8.523,06 mds DA, tirée essentiellement par l'évolution de 9% des recettes fiscales. En matière de fiscalité pétrolière inscrite au budget 2025, elle atteindra un montant de 3.453,96 mds DA. Parmi les priorités figurent la nécessité de rééquilibrer le rôle des secteurs public et privé, de mieux répartir les talents sur le marché du travail, de réduire les écarts entre les sexes et de promouvoir l'innovation. Aussi, l'actuel PLF est censé atteindre l'amélioration des indicateurs macroéconomiques, notamment la poursuite de la croissance soutenue, à travers l'activité enregistrée hors-hydrocarbures, l'excédent de la balance des paiements et l'accumulation des réserves de change. Cela dit, le maintien de la dynamique enregistrée, ces dernières années, nécessite une mobilisation des ressources supplémentaires pour soutenir et relancer le développement socio-économique du pays, diversifier l'économie à travers l'appui à l'investissement et la promotion des différentes initiatives, relancer des mégaprojets structurants, résoudre le problème de pénurie d'eau en assurant l'approvisionnement en eau potable, résorber le déficit dans les infrastructures de base, sécuriser les canaux de communication, promouvoir la transition énergétique et la numérisation des services de l'Etat, soutenir l'économie de la connaissance et mobiliser des ressources fiscales supplémentaires en fonction de la capacité des contribuables sans augmenter la pression fiscale, en élargissant l'assiette fiscale et en luttant contre la fraude et l'évasion fiscales.



### **«Sukuk souverains» : Une option de financement**

L'article 174 du projet de loi ouvre la voie à l'émission de sukuk souverains par le Trésor public. Le texte stipule : «Le Trésor public est autorisé à émettre des titres dénommés sukuk souverains, en représentation de la valeur des droits de jouissance d'actifs relevant du domaine de l'État, destinés aux personnes physiques et morales pour participer au financement des infrastructures et/ou

des équipements publics marchands de l'État. Un arrêté du ministre des Finances précisera, en tant que de besoin, les modalités d'application de cette disposition.» Mais que sont exactement les sukuk ? Il s'agit de titres financiers conformes aux principes de la finance islamique. Contrairement aux obligations classiques qui reposent sur le principe d'intérêt, les sukuk représentent une propriété partielle dans un actif sous-jacent, générant un profit pour l'investisseur. Cette innovation est importante à plusieurs titres : elle diversifie les instruments de financement à disposition de l'État, permet de capter une nouvelle catégorie d'investisseurs, notamment ceux recherchant des produits conformes à la finance islamique et pourrait contribuer au développement du marché financier national en introduisant un nouveau type de produit. Pour encourager l'adoption de ces nouveaux instruments financiers, l'article 132 prévoit des facilités, à savoir des exonérations fiscales substantielles : «Sont exonérés de l'impôt sur le revenu global (IRG) et de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS), pour une durée de cinq (5) ans à compter du 1er janvier 2025, les sukuk souverains d'une échéance égale ou supérieure à cinq (5) ans, émis par le Trésor ou négociés dans un marché organisé. Sont exonérés des droits d'enregistrement et de la taxe de publicité foncière, pour une durée de cinq (5) ans à compter du 1er janvier 2025, les opérations portant sur les sukuk souverains, d'une échéance égale ou supérieure à cinq (5) ans, émis par le Trésor ou négociés dans un marché organisé.» En termes simples, cela signifie que les revenus générés par ces sukuk seront exemptés d'impôts pendant cinq ans, tant pour les particuliers que pour les entreprises. De plus, les transactions liées à ces titres ne seront pas soumises aux droits d'enregistrement habituels. Ces avantages fiscaux visent à rendre les sukuk plus attractifs pour les investisseurs, ce qui pourrait contribuer à augmenter la liquidité sur le marché financier national, offrir de nouvelles opportunités d'investissement pour les épargnants et faciliter le financement de projets d'infrastructure et d'équipements publics.



### Masse salariale : Hausse de 11,4%

Les recettes budgétaires hors fiscalité pétrolière devraient marquer un accroissement de 7,3% en 2025, tirées principalement par l'évolution des impôts de toute nature, des revenus des domaines de l'Etat et des produits divers de budget, est-il mentionné dans le rapport de présentation du PLF. Compte tenu des niveaux prévus des recettes et des dépenses budgétaires, le déficit budgétaire devrait atteindre, par contre, un montant de 8.271,55 mds DA (soit 21,8% du PIB) en 2025. Quant au déficit global du Trésor, il atteindra 9.221,55 mds DA (24,4% du PIB) en 2025, contre 7.909,66 mds DA (22,2% du PIB) en clôture de l'année 2024. Le montant des crédits proposés au titre de l'exercice 2025 s'élèvera, quant à lui, à 15.816,51 mds DA en AE (autorisations d'engagement) et 16 794,61 mds DA en CP (crédits de paiement), indique le même texte qui précise que les dépenses de personnel pour 2025 seraient de 4.445,78 mds DA en AE et en CP, en soulignant que le nombre global d'emplois à pourvoir serait de 97.030 postes. S'agissant de la masse salariale, le montant prévu pour 2025 s'élève à 5.843 mds DA, représentant 34,79% du total du budget de l'Etat, avec une augmentation de 598 mds DA, soit +11,4% par rapport à 2024. Au titre des dépenses de fonctionnement des services, le PLF prévoit un budget de 426,23 mds DA (services centraux et déconcentrés), tandis que les crédits proposés au titre des dépenses d'investissement s'élèvent à 2.206,32 mds DA en autorisations d'engagement et 3.128,32 mds DA en crédits de paiement. Concernant les dépenses de transfert, elles atteindraient un montant de 5.872,37 mds DA alloués en AE et 5.928,18 mds DA en CP, couvrant notamment les subventions aux produits de large consommation pour 659,96 mds DA, tels les céréales (348,96 mds DA), le lait (100 milliards DA), l'eau dessalée (88 mds DA), le soutien à l'énergie (23 mds DA), en plus de 100 mds DA pour la stabilisation des prix du sucre et l'huile.

## Abattements fiscaux dans le PLF-2025 : Le Sud, Grand bénéficiaire

Dans un contexte mondial marqué par une forte incertitude économique, le projet de loi de finances (PLF) pour 2025 réitère l'engagement stratégique de l'État envers le développement des régions du grand Sud. Ce renouveau se manifeste, notamment, par la reconduction de mesures fiscales avantageuses, destinées à soutenir l'investissement et à stimuler la croissance économique dans ces territoires.

L'une des dispositions phares est la reconduction de l'abattement de 50% sur l'Impôt sur le Revenu Global (IRG) et l'Impôt sur les Bénéfices des Sociétés (IBS), au bénéfice des wilayas du grand Sud. L'article 121 du PLF stipule en effet : « Les revenus provenant des activités exercées par des personnes physiques ou des sociétés dans les wilayas d'Illizi, de Tindouf, d'Adrar, de Tamanrasset, de Timimoun, de Bordj Badji Mokhtar, d'In Salah, d'In Guezzam et de Djanet, qui y sont fiscalement domiciliées et établies de façon permanente, bénéficient d'une réduction de 50 % du montant de l'IRG ou de l'IBS pour une période transitoire de cinq années, à compter du 1er janvier 2025. » Ce dispositif vise à stimuler l'activité économique, encourager les investissements et favoriser la création d'emplois dans des régions confrontées à des défis géographiques et climatiques spécifiques. L'abattement fiscal constitue un atout indéniable pour les entreprises locales, leur permettant d'économiser des sommes importantes qui peuvent être réinvesties dans l'expansion de leurs activités ou dans l'embauche de main-d'œuvre locale.

Parallèlement, le projet de loi propose également des exonérations de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour certains biens et services essentiels dans les secteurs de l'énergie et des infrastructures, notamment ceux liés à la production et à la distribution d'électricité et de gaz. Ces allègements visent à renforcer l'attractivité des régions du Sud pour les investisseurs nationaux et

étrangers, tout en réduisant les coûts d'exploitation dans des secteurs stratégiques pour le développement de la région. Outre les incitations fiscales, le gouvernement mise sur l'amélioration des infrastructures pour accompagner ce développement.

Le PLF-2025 prévoit ainsi des investissements significatifs dans l'extension du réseau ferroviaire, l'amélioration des routes et le renforcement des services publics, avec pour objectif de désenclaver les régions du Sud et de faciliter l'accès aux marchés nationaux et internationaux, tout en améliorant la qualité de vie des habitants.

Cependant, des défis persistent. L'accès à l'eau, la gestion de l'énergie dans des conditions climatiques extrêmes et l'attraction d'une main-d'œuvre qualifiée demeurent des enjeux majeurs. Des voix s'élèvent pour plaider en faveur d'une approche plus intégrée, misant sur la création de pôles de compétitivité autour des énergies renouvelables et des ressources naturelles de la région, tirant parti des atouts naturels de ces régions, comme l'énergie solaire ou certaines ressources minières. Sur ce sujet, le professeur Belmahdi Tarek, économiste et enseignant à l'université Alger 3, souligne que « l'abattement fiscal est un levier important, mais il doit s'inscrire dans une vision globale. Investir dans les infrastructures et la formation professionnelle est essentiel pour créer un écosystème favorable à l'entrepreneuriat et à l'innovation », a-t-il noté, soulignant que la reconduction de cet abattement pour une période de cinq ans "offre une visibilité précieuse aux investisseurs, tout en témoignant de la volonté de l'État de rééquilibrer le développement territorial".

"Les collectivités locales et les organisations professionnelles, notamment les chambres de commerce et les associations d'entrepreneurs du Sud joueront un rôle clé dans la promotion de ces dispositifs et l'accompagnement des porteurs de projets", a-t-il ajouté. Selon lui, "cette initiative stratégique témoigne de l'engagement indéfectible de l'État envers le développement durable des wilayas du Sud", a-t-il conclu. Cette stratégie ambitieuse vise également à

transformer le grand Sud en un véritable moteur de croissance pour l'économie nationale, tout en créant des emplois durables et en renforçant la résilience des territoires face aux défis économiques et environnementaux. Cette dynamique ouvre des perspectives prometteuses, transformant potentiellement ces régions en véritables pôles de croissance capables de contribuer significativement à l'essor économique du pays. Enfin, l'articulation entre mesures fiscales et investissements structurels permet d'envisager un développement harmonieux et pérenne pour ces régions.



### **Rachid Sekkak, ancien directeur de la dette extérieure de la Banque d'Algérie : Al Salam Bank devient le leader de la finance islamique**

La réforme du secteur bancaire est une « nécessité incontournable », affirme Rachid Sekkak, ancien directeur de la dette extérieure de la Banque d'Algérie dans une analyse dont une copie nous a été transmise. Cette réforme, précise-t-il, « ne sera pas suffisante pour relancer une croissance pérenne et diversifier notre économie si elle n'est pas accompagnée d'un programme cohérent de réformes structurelles ».

L'analyste financier relève que le total de bilan des 6 banques publiques est de 19.856 milliards de DA en 2023 représentant 87,40% du total de bilan de la place, tandis que celui des banques privées se situe à 2.859 milliards de DA. Dans le détail, Sekkak explique que « la plus petite banque publique (BDL) avec un total bilan de 1.603 milliards de dinars est 3 fois supérieure à la plus grande banque privée (Société générale) qui dispose d'un bilan de seulement 471 milliards de dinars ». La part des banques islamiques, quant à elle, est « en hausse à 2,83 % du total de bilan de la place ».

Dans ce registre, l'analyste financier relève néanmoins « un dynamisme plus fort chez Al Salam Bank Algeria, avec une hausse de 27,58 % en 2023 » qui lui permet de devenir « le leader sur ce segment ». Dans la même optique, Sekkak souligne que les structures dédiées à la finance islamique progressent

». Les dépôts tirés de la finance islamique, enchaîne l'auteur de l'analyse, « sont globalement de 680 milliards de dinars soit une hausse de 22,60 % par rapport à 2022 ». D'autre part, il souligne que « les banques publiques participent à hauteur de 84,12 % à ces crédits à la clientèle et les banques privées pour 15,88 % ». Aussi, explique Sekkak, les banques publiques « financent la quasi-totalité des crédits au secteur public mais aussi les 3/4 des crédits au secteur privé ».

Les banques privées, elles, « sont absentes des crédits au secteur public et contribuent à hauteur de 25 % du montant des crédits au secteur privé ». Dans son analyse, Sekkak précise également que « pour les banques publiques, la dichotomie observée ces dernières années entre la hausse des bilans et la stagnation des crédits à la clientèle s'est traduite notamment par une présence plus marquée dans les bilans bancaires d'actifs sur l'administration centrale (obligations, bons du Trésor et obligations assimilables) ». Par ailleurs, M. Sekkak note que pour notre économie, « après une année 2022 où nous avons relevé que la hausse des dépôts suite à l'amélioration du prix des hydrocarbures ne s'était pas traduite par une hausse de l'activité de crédit, nous observons en 2023 une relative relance ».



### **FMI/BM : Le gouverneur de la Banque d'Algérie prend part aux assemblées annuelles à Washington**

Le gouverneur de la Banque d'Algérie, Salah Eddine Taleb, participe du 21 au 26 octobre à Washington, aux assemblées annuelles du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale (BM), a indiqué mardi l'institution dans un communiqué.

Lors de ces assemblées, plusieurs sujets importants seront abordés, notamment les défis de la politique monétaire post-pandémique et les perspectives de réformes du Fond, en vue de répondre aux besoins de ses pays

membres en matière de développement économique, a précisé la même source.

A cette occasion, M. Taleb prendra part en sa qualité de représentant de circonscription de pays à la session plénière de l'IMFC (Comité monétaire et financier international) du FMI et prononcera une allocution.

En parallèle, il participera également à la réunion des pays du MENAP (Moyen-Orient Afrique du Nord Afghanistan et Pakistan) avec la directrice générale du FMI, Kristalina Georgieva, ainsi qu'à des rencontres dans le cadre du Caucus africain et également avec le chef du département des Marchés monétaires et des capitaux ainsi que le chef du Département Moyen-Orient et Asie centrale du Fonds.

L'agenda du gouverneur de la Banque d'Algérie comprend également des rencontres bilatérales avec ses homologues de banques centrales, a souligné la même source.



### **Développement de l'activité boursière : Le soutien du gouvernement assuré**

Abordant une phase de restructuration essentiellement axée sur un réajustement profond des textes et des règles régissant son fonctionnement, le marché financier connaît ces dernières années, une évolution inédite, soutenu par un accompagnement indéfectible de l'État. Ce qui a contribué à l'émergence d'une nouvelle dynamique. À ce titre, le ministre des Finances, Laaziz Faid,, a réaffirmé, dimanche à Alger, l'engagement du gouvernement à «soutenir le marché financier et ses mécanismes de financement afin d'améliorer son efficacité et son attractivité. Précisant que «la diversification de l'économie nationale et la dynamisation du marché financier sont étroitement liées.

Le secteur poursuivra les réformes nécessaires pour faciliter l'accès au financement, encourager les investissements et soutenir la croissance des

entreprises de manière efficace». C'est donc d'une façon claire que le secteur des finances prévoit le développement de nouveaux paradigmes de gestion et de fonctionnement du marché financier, et son impact sur le développement économique. Une approche qui commence à prendre forme sur le terrain, à travers un renforcement de l'attractivité de ce secteur, qui a su attirer de nouvelles candidatures, à l'image de l'entrée en bourse des institutions bancaires telles que le CPA qui s'est avéré une opération réussie à plus d'un titre, et l'annonce d'arrivée sur la scène boursière, d'autres banques publiques, et des opérateurs tels que Djezzy. Ce qui renseigne sur l'importance des changements et des réajustements opérés pour proposer les formules le plus attirantes pour augmenter le volume des capitalisations, et par conséquent intervenir de façon efficace sur la diversification des ressources financières pour soutenir l'investissement et le développement économique. C'est précisément à ce niveau que l'accompagnement des pouvoirs publics prend toute son importance. Il intervient pour mettre en place les mécanismes nécessaires, et la réglementation adéquate, pour faciliter l'accès à la scène financière, et pour transformer les arguments boursiers en atouts du développement économique. Une transition qui incarne l'essence même de la relance économique du fait qu'elle met en scène l'impact des résultats des secteurs stratégiques sur le développement et la croissance économique. Autrement dit, l'encouragement destinée aux sociétés publiques et aux opérateurs économiques, pour entrer en bourse s'appuie sur l'importance et les effets de la stabilité économique et sociale. Cette dernière est en perpétuelle évolution ces dernières années, et se présente comme l'argument économique incontournable de la transition économique. Elle découle de la concrétisation des objectifs des actions de réformes et demeure l'indicateur, le plus fiable et le plus influent pour ouvrir de nouveaux horizons sur le marché boursier. Aussi, l'engagement du gouvernement à soutenir le développement du marché financier, confirme l'établissement de cette stabilité sur des bases solides et contribue à renforcer la crédibilité et l'attractivité du marché boursier. De même importance, l'appui du secteur des finances au marché boursier, se présente comme un investissement à long terme, présentant de fortes perspectives de développement, à travers l'émergence d'une activité boursière

forte et dynamique. Cette dernière pourra alors jouer le rôle de régulateur centrale de l'économie nationale, reflétant les capacités de développement et d'investissement à travers la canalisation des ressources financières et économiques, dans une vision commune à tous les secteurs.



### Douanes et trésor : Les DG auditionnés à l'APN

La Commission des finances et du budget de l'APN poursuit ses auditions dans le cadre de l'examen des dispositions du projet de loi de finances pour l'exercice 2025. Après la Directrice générale des impôts, c'était le tour, lundi, du Directeur général des Douanes, le général-major Abdelhafid Bakhouche et le Directeur général du Trésor et de la gestion comptable des opérations financières de l'Etat au ministère des Finances, Hadj Mohamed Sebaa. Bakhouche a présenté un exposé sur les dispositions du PLF 2025 relatives à son secteur. L'intervenant a insisté sur «la poursuite du processus de la numérisation des procédures douanières». Cette mesure vise à consacrer le principe de dépôt de la déclaration en douane des marchandises ainsi que les dossiers qui leur sont joints, par voie électronique, en emportant les mêmes effets juridiques que les déclarations souscrites par voie manuelle. La mesure proposée va permettre à l'administration des douanes de recevoir par voie électronique, outre les déclarations en douane, toutes les demandes et tous documents prévus par des lois et règlements que l'administration des douanes est chargée d'exécuter. S'agissant du développement des échanges commerciaux et la promotion des exportations de l'Algérie vers les marchés africains et les pays voisins (la Tunisie et la Libye), le PLF 2025 prévoit la mise en place d'un cadre juridique permettant à l'administration des Douanes d'agréer les dépôts temporaires créés par les entités chargées de la gestion des postes frontaliers terrestres. Cette mesure propose de réduire la durée maximale de séjour des marchandises dans les dépôts temporaires à huit jours au lieu de quinze jours. Toujours dans le cadre des facilitations accordées aux opérateurs économiques, activant dans le domaine du commerce extérieur, le PLF 2025 autorise le déclarant à souscrire, avant l'arrivée des marchandises,



une déclaration en détail, dite «déclaration anticipée». Si les marchandises ne sont pas présentées dans un délai de 72 heures après la date de souscription de la déclaration anticipée, cette dernière est annulée dans les conditions prévues par le présent code. Les droits et taxes, les prohibitions et autres mesures, applicables à la marchandise couverte par la déclaration anticipée, sont ceux en vigueur à la date d'enregistrement de celle-ci. Le texte donne également la possibilité de rectifier les déclarations en douanes, même après enlèvement des marchandises. En outre, l'administration des douanes peut accorder le statut d'opérateur économique agréé à toute personne physique ou morale exerçant une activité en relation avec le commerce extérieur, lequel bénéficie des facilitations se rapportant, notamment aux contrôles et aux simplifications douanières prévues par la législation et la réglementation en vigueur. En outre, dans le cadre de l'assainissement des dépôts, magasins et autres aires de stockage de marchandises, la possibilité de procéder à la vente par voie de cession de gré à gré des marchandises non enlevées à l'échéance du délai légal de séjour en dépôt, a été introduite. Pour sa part, le DG du Trésor a précisé lors de son exposé que «la valeur des investissements du Trésor, accordés sous forme de crédits à divers organismes publics (en cours d'engagement), a atteint 5 969,12 milliards DA, consacrés au financement de 267 projets répartis sur 11 secteurs économiques». Ces crédits ont bénéficié à plusieurs organismes publics, dont «la Société nationale des transports ferroviaires (Sntf), l'Agence nationale des barrages et transferts (Anbt), l'Algérienne des autoroutes (ADA), l'Entreprise du métro d'Alger et Sonelgaz, ainsi qu'aux entreprises de dessalement de l'eau de mer», indique-t-il. Le Trésor vise, à travers ces financements, «à garantir le parachèvement des projets en cours et à lancer de nouveaux projets répondant aux besoins de développement du pays et renforçant les infrastructures de base dans divers domaines vitaux», ajoute l'intervenant. Le Directeur général prévoit que le niveau de mise en oeuvre des dépenses publiques atteindra plus de 90% d'ici fin 2024 par rapport aux prévisions de la loi de finances 2024, ce qui représente une amélioration par rapport au niveau de mise en oeuvre des dépenses budgétaires, qui était de 80% en 2023.

## Consommation des ménages : Elle a presque doublé en 2022

Découlant des diverses évaluations périodiques menées par l' Office national des statistiques, sur les évolutions du marché de la consommation, les chiffres relatifs à la dépense des ménages algériens font état d'une estimation de la dépense globale de l'ordre de 8 016 Milliards de DA en 2022, soit une dépense moyenne de 72 500 DA, contre 4 489,5 Milliards de DA en 2011. l'étude précise que cette dernière a «presque doublé durant la décennie au niveau national, enregistrant un coefficient multiplicateur de 1,8. Par ménage, la dépense annuelle moyenne est de 870 279 DA en 2022 contre 716 591 DA en 2011, soit une augmentation de 21,4% tandis que la dépense individuelle annuelle passe de 122 274 DA à 175 461 DA en 2022, avec une augmentation plus élevée égale à 43,5%». On ne peut plus clair, cette évolution de la dépense des ménages met en exergue les périodes marquantes de la décennie, par le passage à une forme nouvelle de consommation, qui s'est particulièrement accentuée après la crise sanitaire. Un pic de consommation ces dernières années, soutenu par l'entrée en scène des crédits de consommation, des évolutions de la production nationale, les facilitations à l'investissement et à la création d'entreprises et récemment des actions de soutien au pouvoir d'achat des citoyens, à travers l'application des augmentations de salaires et des différentes primes. il va sans dire, cependant, que la reprise de l'activité économique et commerciale ont largement pesé sur l'évolution des indices de la consommation. Une équation qui demeure réversible dans la mesure où l'évolution de la production nationale reste étroitement liée aux effets de la consommation. Dans ce sens, les changements des modes de consommation se définissent selon le paramètres de l'offre et de la demande, mais également à travers la mise en place des mécanismes de régulation de suivi et de contrôle. Ainsi, l'enquête précise que «L'alimentation et les boissons constituent le poste de dépenses le plus important pour les ménages algériens, représentant 34% du total des dépenses directement suivi par le poste logement et charges qui enregistre une part égale à 29%. Les dépenses consacrées aux «transports & communications» occupent la troisième position avec une part égale à 11,4%».

des changements qui renseignent sur une évolution du cadre de vie et de consommation en fonction de la disponibilité des produits à large consommation, et en fonction des revenus des citoyens. Par ailleurs, dans le but d'établir une lecture minutieuse de ces évolutions de la dépense de ménages, l'ONS précise dans le détail que «la part de la dépense alimentaire dans le budget des ménages algériens a considérablement baissé durant cette période et enregistre un écart de 7,5 points tandis que celle des dépenses liées au «logements & charges» a considérablement augmenté à +8,6 points. Tandis que la part des dépenses pour le «transport & communications» reste relativement stable, avec une légère baisse et lui permet de garder la troisième place. Une augmentation significative des dépenses en santé et hygiène corporelle à +3,4 points».



### **Finances : La valeur des investissements du Trésor public avoisine les 5.970 milliards DA**

La valeur des investissements en cours du Trésor public s'élève à près de 5.970 milliards DA, bénéficiant à 11 secteurs économiques, a fait savoir lundi le directeur général (DG) du Trésor et de la gestion comptable des opérations financières de l'Etat au ministère des Finances, Hadj Mohamed Sebaa.

Lors d'une audition devant la Commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), dans le cadre de l'examen des dispositions du projet de loi de finances (PLF) pour l'exercice 2025, présidée par Mohamed Hadi Oussama Arbaoui, président de la commission, M. Sebaa a précisé que la valeur des investissements du Trésor, accordés sous forme de crédits à divers organismes publics (en cours d'engagement), a atteint 5.969,12 milliards DA, consacrés au financement de 267 projets répartis sur 11 secteurs économiques.

Ces crédits ont bénéficié à plusieurs organismes publics, dont la Société nationale des transports ferroviaires (SNTF), l'Agence nationale des barrages

et transferts (ANBT), l'Algérienne des autoroutes (ADA), l'Entreprise du métro d'Alger et Sonelgaz, ainsi qu'aux entreprises de dessalement de l'eau de mer, précise-t-il.

Le Trésor vise, à travers ces financements, à garantir le parachèvement des projets en cours et à lancer de nouveaux projets répondant aux besoins de développement du pays et renforçant les infrastructures de base dans divers domaines vitaux, ajoute l'intervenant.

En ce qui concerne le niveau de mise en œuvre des dépenses du budget de l'Etat, M. Sabaa a souligné qu'au cours du premier semestre de 2024, une augmentation significative de 34 % en base annuelle a été enregistrée, atteignant 6.946 mds da, stimulée par l'augmentation des dépenses du personnel, des dépenses d'investissement et des dépenses de transfert qui ont connu des augmentations de 365 mds da, 543 mds da et 490 mds da respectivement par rapport au premier semestre de 2023.

Le directeur général prévoit que le niveau de mise en œuvre des dépenses publiques atteindra plus de 90 % d'ici fin 2024 par rapport aux révisions de la loi de finances 2024, ce qui représente une amélioration par rapport au niveau de mise en œuvre des dépenses budgétaires qui était de 80 % en 2023.

S'agissant des dispositions du projet de loi de finances pour l'année 2025 concernant le trésor et la comptabilité, M. Sabaa a expliqué qu'elles visent principalement à renforcer la capacité de l'Etat à financer les projets stratégiques et les infrastructures, à soutenir l'activité économique et à diversifier les produits financiers, à renforcer la solidité financière du Fonds national d'investissement (FNI), à soutenir le système de retraite et à garantir sa durabilité, à réaliser la transformation numérique et à améliorer la gouvernance.

Elles visent également à soutenir les grands projets de développement, à élargir les perspectives de financement, ainsi qu'à renforcer la capacité de l'Etat à mettre en œuvre des projets prioritaires tendant à soutenir le développement socio-économique.

## PLF 2025: Des dispositions proposées pour accroître les recettes douanières

Le directeur général des Douanes, le Général-major Abdelhafid Bakhouche, a affirmé, lundi à Alger, que les dispositions douanières proposées dans le projet de loi de finances (PLF) 2025, visaient principalement à accroître les recettes du Trésor public au bénéfice de l'économie nationale et à contribuer à réaliser la transformation numérique du corps des Douanes.

Intervenant devant la commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), dans le cadre de l'examen des dispositions du PLF 2025, présidée par Mohamed Hadi Oussama Arbaoui, président de la commission, M. Bakhouche a précisé que les mesures douanières proposées «visent à soutenir la relance économique et réaliser la transformation numérique, en vue d'atteindre la transparence dans les transactions et de simplifier les procédures au profit des opérateurs économiques».

S'agissant des principales mesures proposées pour l'augmentation des recettes du Trésor public, le DG a cité la possibilité de vendre les marchandises non retirées à l'expiration du délai légal de dépôt, par voie de cession à l'amiable au profit des administrations et entreprises publiques, ainsi que la possibilité de disposer des marchandises après expiration des délais légaux de dépôt, étant considérées comme abandonnées au profit du Trésor public.

Des propositions ont été introduites pour permettre le dédouanement des biens usagés détenus par l'Etat et les institutions publiques à l'étranger en vue de les faire entrer définitivement au pays, avec exonération de tous les droits appliqués à l'importation. En outre, il sera possible de confisquer toutes les saisies d'or, d'argent et de platine, non réclamées par leurs propriétaires, après l'expiration du délai de dépôt douanier, afin de les verser dans la réserve légale de solidarité.

Il a également été proposé des articles permettant de libérer des espaces douaniers dans les ports et aéroports, à travers la révision des cas de mise en entrepôt douanier automatique, ainsi que de soumettre les marchandises placées en entrepôt douanier aux mêmes procédures de destruction que celles appliquées aux biens saisis et confisqués.

Le DG a évoqué les mesures proposées pour réduire les délais de séjour des marchandises dans les ports et aéroports ainsi que les délais du dédouanement, ce qui contribuerait à réduire le montant des pénalités de retard transférées à l'étranger, précisant qu'il est proposé de réduire la durée de dédouanement de 15 jours à 8 jours, en plus de la révision des conditions d'inspection des marchandises déclarées, celle-ci pouvant être effectuée après notification au déclarant par tous les moyens y compris par voie électronique.

En vue de réduire les délais de dédouanement, le Général-major Bakhouche a cité les articles 145, 146 et 147, qui offrent aux opérateurs économiques des facilitations concernant les conditions et modalités de dépôt de déclaration.

Selon le même responsable, il a été également proposé de créer des entrepôts temporaires dans le territoire douanier par les organismes chargés de la gestion des postes-frontaliers, afin de contribuer à une meilleure gestion des passages frontaliers, ainsi qu'à la promotion des exportations hors hydrocarbures et à la dynamisation de l'activité économique dans les régions frontalières.

Concernant la transformation numérique du corps des Douanes, y compris la numérisation des procédures douanières, M. Bakhouche a évoqué les mesures proposées, dans le cadre du projet de loi, qui obligent à effectuer toutes les transactions par voie numérique, en se basant sur des copies électroniques des documents requis. Le projet de loi permet également à l'administration des Douanes de proposer des services d'utilisation du système d'information aux utilisateurs, moyennant des frais versés au budget de l'Etat.

## Pétrole : le Brent en hausse

Les cours du pétrole montent légèrement mardi, entraînés par la politique de relance de la Chine et attentifs à l'évolution de la situation au Moyen-Orient.

Dans la matinée, le prix du baril de Brent de la mer du Nord, pour livraison en décembre, prenait 0,70% à 74,81 dollars. Son équivalent américain, le baril de West Texas Intermediate (WTI), pour livraison en novembre, dont c'est le dernier jour de cotation, gagnait 0,79%, à 71,12 dollars.

En Chine, premier importateur mondial de pétrole, « les premiers effets des mesures de relance récemment annoncées sont déjà visibles », ont expliqué des analystes. En outre, Pékin a annoncé mardi que le taux de chômage des 16-24 ans avait légèrement baissé en septembre dans le pays, un chiffre particulièrement scruté au moment où il s'efforce de relancer son économie en perte de vitesse.

Ce taux s'est établi à 17,6%, encore élevé mais moins qu'en août (18,8%), où il avait atteint son plus haut niveau depuis début 2024, a indiqué le Bureau national des statistiques chinois (BNS).

« Les inquiétudes demeurent quant à la faiblesse de la demande en Chine », selon des analystes, qui ont souligné aussi que la baisse lundi de deux taux d'intérêts de référence rassure le marché sur la volonté des autorités chinoises à relancer l'économie. En parallèle, le marché demeure attentif à la situation au Moyen-Orient, rappellent les analystes.

## Révision de l'accord d'association : L'Algérie et l'UE y travaillent déjà

Les discussions sur la révision de l'accord d'association ont déjà commencé entre l'Algérie et l'Union européenne.

Pour bien mener cette révision, des groupes de travail sont déjà à pied d'œuvre, selon Samir Derradji, Directeur général par intérim du commerce extérieur au niveau du ministère du Commerce et de la Promotion des exportations. «Il y a des groupes qui travaillent sur ce dossier et chaque groupe se charge d'une question donnée», a révélé le responsable du ministère lors de son passage à la radio nationale, ajoutant : «Le travail est en marche et nous avançons.»

Assurant que le dialogue avec le partenaire européen est «maintenu, sans rupture», M. Derradji a souligné que «tous les aspects concernant cet accord sont pris en charge», précisant que ce travail de préparation à la révision de l'accord «ne concerne pas seulement le ministère du Commerce, mais il est aussi à la charge d'autres départements ministériels qui sont aussi concernés par le dossier».

L'Algérie n'a malheureusement pas tiré profit de cet accord avec l'UE, dont les premiers résultats sur le plan commercial ont démontré que sur les 10 premières années de la signature de l'accord en 2005, les exportations algériennes hors hydrocarbures vers l'Europe n'ont même pas atteint 14 milliards de dollars, tandis que les importations algériennes en provenance d'Europe se sont élevées à environ 220 milliards de dollars.

Selon le Directeur du commerce extérieur, il y a eu plusieurs évaluations de l'accord d'association, «comme celle de 2015 qui malheureusement n'a pas donné grand-chose», a-t-il regretté, ajoutant que celle de 2022, faite par le ministère du Commerce, «a donné suite à la demande du président de la République de réviser cet accord clause par clause».



## صندوق النقد الدولي/البنك العالمي: محافظ بنك الجزائر يشارك في الاجتماعات السنوية

### بواشنطن

يشارك محافظ بنك الجزائر، صلاح الدين طالب، من 21 الى 26 أكتوبر الجاري بواشنطن، في الاجتماعات السنوية لصندوق النقد الدولي والبنك العالمي، حسب ما أفاد به بيان لهذه المؤسسة اليوم الثلاثاء.

و أوضح المصدر ذاته، أنه سيتم التطرق خلال هذه الاجتماعات، الى عديد المواضيع الهامة، سيما منها تحديات السياسة النقدية لمرحلة ما بعد الجائحة، وآفاق اصلاحات الصندوق، من أجل الاستجابة لاحتياجات بلدانه الاعضاء في مجال التنمية الاقتصادية.

كما أشار البيان، إلى أن السيد طالب سيشارك في هذه الاجتماعات، بصفته ممثلا لدائرة البلدان في الجلسة العلنية للجنة النقدية والمالية الدولية لصندوق النقد الدولي حيث سيلقي كلمة بالمناسبة.

و سيشارك بالموازاة مع ذلك، في اجتماع بلدان الشرق الأوسط وشمال افريقيا و أفغانستان وباكستان مع المديرية العامة لصندوق النقد الدولي، كريستالينا جيورجييفا، كما سيشارك في لقاءات في اطار المجموعة الافريقية و كذا مع رئيس

قسم الاسواق النقدية و رؤوس الاموال، فضلا عن رئيس قسم الشرق الاوسط و آسيا الوسطى للصندوق. كما تتضمن اجندة محافظ بنك الجزائر لقاءات ثنائية مع نظرائه من البنوك المركزية.



## استفتحوا العهدة الثانية بمساعدة وزراء القطاعات الاقتصادية والخدماتية

### السيارات والاستيراد والتوظيف والاستثمار.. هذه انشغالات النواب

استفتح نواب المجلس الشعبي الوطني الدورة البرلمانية الرابعة للعهدة التشريعية التاسعة، والتي تتقاطع مع مطلع العهدة الثانية لرئيس الجمهورية، عبد المجيد تبون، بتوجيه عشرات الأسئلة لوزراء القطاعات الاقتصادية بالدرجة الأولى، مستهدفين ملفات حيوية، مثل تصنيع السيارات، الاستيراد، حماية القدرة الشرائية، والتوظيف في القطاعات الإستراتيجية والاستثمار.

وتأتي هذه الخطوة في إطار تسريع تنفيذ توجيهات رئيس الجمهورية، عبد المجيد تبون لتعزيز الإنعاش الاقتصادي، وسط اجتهاد الجهاز التنفيذي للدفع بعجلة الاقتصاد الوطني، حيث يسعى النواب للحصول على إجابات حول تحديات يُفترض أن تتجسد ميدانيا، حسبهم، خاصة وأنها تتعلق بقطاعات حيوية تمس حياة الجزائريين بشكل مباشر.

خطوة في إطار تسريع تنفيذ توجيهات الرئيس تبون لتعزيز الإنعاش الاقتصادي

وفي إطار زيادة التنسيق بين الحكومة والبرلمان، ولتسريع تنفيذ توجيهات رئيس الجمهورية، عبد المجيد تبون، وجّه نواب المجلس الشعبي الوطني، عشرات الأسئلة المكتوبة لوزراء القطاعات الاقتصادية، خلال الثلاثة أسابيع الأولى لشهر أكتوبر الجاري، تنتظر الرد وتتعلق معظم هذه الأسئلة بملفات تصنيع السيارات والاستيراد وحماية القدرة الشرائية للمواطن الجزائري وتنظيم المالية والتوظيف لدى القطاعات الإستراتيجية، على غرار مجمع "سوناطراك" وأيضا قطاع التربية، والاستثمار بمختلف ولايات الوطن.

وفي السياق، وجّهت النائب عن حزب جبهة التحرير الوطني، جبالي فريدة، سؤالاً لوزير الصناعة والإنتاج الصيدلاني، علي عون، بتاريخ 17 أكتوبر الجاري تستفسر حول ملف تصنيع السيارات في الجزائر، والذي لا يزال يقتصر فقط على مصنع "فيات" بوهران حيث أنه رغم أهمية هذا المصنع، إلا أنه يبقى عاجزا لوحده عن تلبية طلب كل الجزائريين، كما تساءلت النائب عن مصير مصنع "كيا" السابق بولاية باتنة، والذي لم يتم تسجيل عودته للنشاط لحد الساعة، حيث تم طرح مناقصة للشراكة مع الأجانب بشأنه قبل أيام.

وطالبت النائب الوزير بتوضيح خطة الوزارة لعودة الإنتاج بمصنع باتنة وأيضا برنامج الوزارة لتفعيل تصنيع السيارات بصفة عامة وحتى لتأطير استيراد المركبات، حيث شهدت العملية عدّة نقاط ظل خلال الفترة الماضية وصعوبات واجهت الوكلاء والزبائن في نفس الوقت، مشدّدة على أن ملف النقل يعدّ ضرورة للمواطن الجزائري وليس كمالية.

ويتقاطع سؤال النائب فريدة جبالي مع زميلها من حركة البناء الوطني، عبد القادر بريش، بتاريخ 7 أكتوبر الجاري الموجه لوزير الصناعة والإنتاج الصيدلاني، علي عون، والذي يدعو من خلاله لتوضيح خطة الوزارة لتسيير ملف السيارات، وإجراءاتها لخفض الأسعار في السوق الوطنية بعد أن شهدت ارتفاعا غير مسبوق خلال الفترة الماضية، كما يتقاطع مع سؤال النائب شواشي عائشة حول السيارات المركبة في الجزائر وكيف ستساهم هذه الأخيرة في خفض الأسعار.

وغير بعيد عن ذلك، وجّه النائب عن حزب جبهة التحرير الوطني، بن عيسى أحمد، سؤالاً لوزير الداخلية والجماعات المحلية، إبراهيم مراد بتاريخ 20 أكتوبر الجاري، بخصوص ملفات الاستثمار العالقة بالولايات، بعد صدور القانون المتعلق بالاستثمار والمتضمن تأسيس لجنة متابعة وتطهير الملفات الموجودة قبله طبقا للمادة 24 من القانون.

وتساءل النائب عن مصير أصحاب المشاريع الذين لم ينطلقوا فيها لأسباب قاهرة وكانوا خاضعين من قبل لقانون الاستثمار السابق، أو تعذر عليهم الوفاء بالتزاماتهم، مشدّدا على ضرورة المسارعة في البت في جميع الملفات ومتابعتها من أجل إصدار قرارات لتسوية وضعياتهم العالقة، لاسيما بالنسبة لولاية الجمهورية داغيا إلى إصدار مذكرة توضيحية بهذا الخصوص وتطهير جميع الملفات العالقة على مستوى الولايات.

كما وجّه ذات النائب سؤالاً آخر يتعلّق بإنجاز مناطق النشاطات المصعّرة بغرض تشجيع وترقية الاستثمار على مستوى البلديات التي يتواجد بها الوعاء العقاري لاسيما بمناطق الهضاب العليا، مطالبا وزير الداخلية باقتراح إنجاز مناطق نشاطات على مستوى بلديات الولايات، نظرا لإمكانية تمويلها عن طريق صندوق الضمان والتضامن للجماعات المحلية، سواء ما تعلّق بتمويل وإنجاز أو تحديث الدراسات المتعلقة بعمليات التهيئة والتجهيز.

ومن جهته، وجّه النائب حرشاية عبد الله سؤالاً لوزير البريد والمواصلات السلوكية واللاسلكية يستفسر من خلاله حول المشاريع الجديدة لاقتناء موزعات جديدة ونشرها عبر الوطن تماشياً وارتفاع نسبة النمو الديمغرافي عبر جل ولايات الوطن، ولتسهيل عملية سحب الأموال بالبطاقة "الذهبية" والبيبنكية.

وتمرّزت أسئلة قطاع السكن حول مشاريع البيع بالإيجار بالدرجة الأولى "عدل"، على غرار سؤال النائب عن حركة البناء الوطني، فارس زهير، بتاريخ 15 أكتوبر الجاري بخصوص تزويد سكنات "عدل" بالمساعد الكهربائية وكيفية صيانتها بالنسبة للسكنات التي تعطلت على مستواها، وكيفية صيانة الخدمات ككل على مستوى المشاريع السكنية الجديدة.

ومن جانبه، وجّه بخوش الصديق، نائب عن حزب جبهة التحرير الوطني مطلع شهر أكتوبر الجاري سؤالاً لوزير التربية والتعليم الوطنيين يتساءل من خلاله عن المؤهلات والشهادات المطلوبة للتوظيف في بعض الرتب الخاصة بالتربية الوطنية، وهذا لإنهاء ما وصفه بمعاناة المتخرّجين.

ÉCONOMIE

LES DÉPENSES PUBLIQUES EN 2024, SELON LE DG DU TRÉSOR

# «Le niveau de mise en œuvre atteindra plus de 90%»

● La valeur des investissements du Trésor, accordés sous forme de crédits à divers organismes publics (en cours d'engagement), a atteint 5969,12 milliards de dinars, consacrés au financement de 267 projets.



PHOTO : D. R.

Le DG du Trésor et de la gestion comptable des opérations financières de l'Etat, Hadj Mohamed Sebaa, à l'APN

La commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN) est en train d'auditionner cette semaine les directeurs généraux du ministère des Finances après le passage du ministre de ce département Laaziz Faid pour la présentation du projet de loi des finances 2025. Le DG du Trésor et de la gestion comptable des opérations financières de l'Etat au ministère des Finances, Hadj Mohamed Sebaa, a, selon l'APS, déclaré que la valeur des investissements en cours du Trésor public s'élève

à près de 5970 milliards de dinars, bénéficiant à 11 secteurs économiques. Le DG prévoit que le niveau de mise en œuvre des dépenses publiques atteindra plus de 90% d'ici fin 2024 par rapport aux prévisions de la loi de finances 2024. Ce qui représente, selon lui, une «amélioration» par rapport au niveau de mise en œuvre des dépenses budgétaires qui était de 80% en 2023. S'agissant du premier semestre de l'année en cours, il dira qu'une «augmentation significative de 34% en base annuelle a été enregistrée, atteignant

6946 milliards de dinars, stimulée par l'augmentation des dépenses du personnel, des dépenses d'investissement et des dépenses de transfert qui ont connu des augmentations de 365 milliards de dinars, 543 milliards de dinars et 490 milliards de dinars respectivement par rapport au premier semestre de 2023».

### RENFORCER LA CAPACITÉ DE L'ETAT

La valeur des investissements du Trésor, accordés sous forme de crédits à divers

organismes publics (en cours d'engagement), a atteint 5969,12 milliards de dinars, consacrés au financement de 267 projets. Selon M. Sebaa, ces crédits ont bénéficié à plusieurs organismes publics, dont la Société nationale des transports ferroviaires (SNTF), l'Agence nationale des barrages transferts (ANBT), l'Algérienne des autoroutes (ADA), l'Entreprise du métro d'Alger et Sonelgaz, ainsi qu'à des entreprises de dessalement de l'eau de mer.

A travers ces financements, le Trésor vise, a-t-il ajouté, à garantir le parachevement des projets en cours et à lancer de nouveaux projets répondant à des besoins de développement du pays. Abordant ensuite les dispositions du projet de loi de finances pour l'an 2025, concernant le trésor et la comptabilité, le DG informera, selon la même source, qu'elles visent principalement à «renforcer la capacité de l'Etat» à financer les projets stratégiques et les infrastructures, à diversifier les produits financiers, à renforcer la solidité financière du Fonds national d'investissement (FNI), à soutenir le système de retraite, et à réaliser la transformation numérique.

La Commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), présidée par Moharr Hadi Oussama Arbaoui, auditionnera également le DG des impôts et celui du budget dans le cadre de l'examen des dispositions du projet de loi de finances (PLF) pour l'exercice 2025.

A. Benyui

الدهتر العقاري كان مصدر صدام للمواطنين وللإدارة

## رقمنة الأملاك الوطنية.. نهاية البيروقراطية

للأملاك الوطنية ومفتشيات أملاك الدولة، ومديريات مسح الأراضي والمحافظات العقارية، والتواصل فيما بينها لبناء قاعدة بيانات وطنية شاملة.

ومن خلال تبني آليات رقمنة وعصرنة التسجيل، حققت المديرية العامة للأملاك الوطنية قفزة في إعداد وتسليم الدفاتر العقارية، وذلك بفضل المراقبة اليومية التي تم فرضها على المحافظين العقاريين. ومن خلال رفع تقارير أسبوعية وإطلاق تطبيق رقمي على مستوى البوابة الجغرافية "فضاء الجزائر" التي تم إطلاقها في 14 مارس المنصرم، لتمكين المواطنين من تتبع طلباتهم الخاصة بالدهتر العقاري، وتمكينهم من استخراج شهادة السلبية ونسخ العقود والكثير من الوثائق الضرورية.

ح. حسام

إحصائيات القطاع إلى تقدّم نسبة مسح الأراضي، حيث تجاوز المسح بالنسبة للمحيط الريفي 98 بالمائة، فيما تقدّم بالنسبة للمحيط العمراني بأكثر من 75 بالمائة، وهذه المكاسب والزخم من المعلومات الرقمية هي أداة من أدوات حماية أملاك الدولة، ويتم تقييدها في الجدول العام لممتلكات الدولة، مثلما يؤكد مدير عام الأملاك الوطنية.

وتمكنت ما كان يعرف بمصالح أملاك الدولة، فيما يتعلق بدور الرقمنة في التحصيل، من خلال تطبيق "تيك دوم"، من متابعة ملف التحصيل بطريقة علمية دقيقة، ساهمت بشكل كبير في عصرنة تسيير أملاك الدولة، بمتابعة صارمة لنسبة تقدّم مسار رقمنة المديرية، مع العمل على إدخال عنصر الرقمنة في الأداء اليومي لمختلف المصالح، على غرار المديرية الولائية

● وفرت المديرية العامة للأملاك الوطنية ووزارة المالية، خلال السنوات الأخيرة، تسهيلات في مجال إصدار عقود الملكية والدفاتر العقارية، الأمر الذي سمح برفع وتيرة إصدار الدفاتر العقارية وسرعة معالجتها ورفع عددها، مثلاً في العام 2023 بنسبة 30 بالمائة مقارنة بالسنة التي سبقتها.

ويؤكد المدير العام للأملاك الوطنية، عبد الرحمان خيدي، في كل تصريحاته، على أهمية الرقمنة في جرد الأملاك الوطنية وضبط الممتلكات التابعة للدولة، وذلك قصد حمايتها من التعتدي والاستغلال غير المشروع، ومساهمتها الفعالة في تسريع وثيرة العملية، ما ساهم بتحقيق نتائج مرضية وينسب عالية مقارنة بالسنوات الماضية. وفي سياق الحديث عن الرقمنة، تشير


جريدة الخبر الأربعاء 23 أكتوبر 2024



وزارة المالية  
MINISTRY OF FINANCE

Bonne lecture

Avez-vous des questions?  
Contactez nous sur :

 [dc@mf.gov.dz](mailto:dc@mf.gov.dz)

 Poste: 2784

[www.mf.gov.dz](http://www.mf.gov.dz)



[@MFinance\\_dz](https://twitter.com/MFinance_dz)



[@MFinancesdz](https://www.facebook.com/MFinancesdz)



وزارة المالية الجزائرية MFINANCES CHANNEL



Copyright © MINISTÈRE DES FINANCES  
Immeuble Ahmed Francis, Cité Malki, Benaknoun - Alger